

Compte-rendu de réunion du 17 septembre 2020

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Pascal BARILLE	Com. Com Val d'Ille-Aubigné	x	
Jennifer BENCHETRIT	IGN / SPP – projet GPU	x	
S. et V. BONDOUX	Parenthèses URBAINEs		x
Pierre CAPART	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	x	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région (ex IAU)	x	
Olivier DISSARD	CGDD / SRI / Ecolab		x
Dominique ESNAULT	ADAUHR	x	
Bruno FORGET	SIEEA		x
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires		x
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Elise HENROT	Géoscope	x	
Marie-Christine NARDIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés		x
Leslie LEMAIRE	DRIEA IdF/UT75	x	
Pascal LORY	DGALN		x
Julien MILLET	Pilote du club SIG de la Fédé. SCoT	x	
Gessica REYNAUD	Géomap - Imagis		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	x	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		x
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole	x	
Franck TOUYAA	Cergy-Pontoise Agglomération	x	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle	x	

Ordre du jour :

- Revue du dernier compte-rendu et points d'actu
- Evolution de la réglementation
 - ordonnances sur la hiérarchie des normes et la modernisation des SCoT
- Maintenance évolutive des géostandards
 - fichier de correspondance des noms usuels des pièces écrites
- Symbolisation basée sur le standard PLU v2017
 - retours du sous-groupe SG5 Symbolisation du 3 septembre
 - proposition de gestion de la symbolisation
- Structuration en base de données
- Point divers

Prochaine réunion : jeudi 14 janvier (matin)

1. Revue du dernier compte-rendu, point d'actualité, infos diverses

La prochaine [Commission données du CNIG](#) se tiendra le 3 décembre, occasion de dresser un bilan des travaux du [GT CNIG DDU](#), y compris ceux du sous-groupe « structuration du règlement d'urbanisme ».

A. Gallais s'interroge sur la reprise par le CNIG de la maintenance des géostandards COVADIS, dont le principe avait été acté par la Commission données du CNIG mais sans affectation de ressources à ce jour.

L'atelier Grégoire André réalise actuellement le PSMV de Strasbourg. L. Corréas a transmis le projet QGIS dont il est possible d'exporter les symboles aux formats SLD ou QML. Le projet QGIS lui-même pourra être publié lorsque le PSMV aura été approuvé.

A. Gallais a publié le [document de présentation des spécifications de symbolisation](#) sur le site du CNIG.

Le séminaire annuel du GPU s'est tenu le 15 septembre avec des ateliers sur plusieurs jours. La DINUM a validé le changement de plateforme d'hébergement pour le géoportail national et le GPU afin d'assurer un meilleur service. La version 3.3 du GPU a été publiée début juin. La version 4.1 devrait être mise en service courant septembre avec de nombreuses améliorations, dont la prise en compte des dernières versions des standards CNIG et CSMD, y compris le standard CNIG SCOT v2018, à l'exception des pièces écrites territorialisées des PLU qui seront supportées dans la version 4.2

A. Gallais signale l'atelier du 18 septembre au sujet du *"maquettage GPU pour la mise à jour simplifiée des documents d'urbanisme"* qui est en rapport avec le standard CNIG PLU. P. Capart et J. Benchetrit y participeront.

L'équipe projet GPU se réjouit de la bonne montée en charge du GPU. 78 % des PLUi approuvés y sont désormais publiés. Malgré les difficultés liées aux SUP leur volume de publication a doublé en un an.

L'équipe projet va être remaniée : P. Capart change de poste au 1^{er} octobre. E. Bonnet-Derivière prend la direction du bureau métier du Ministère, avec J-V Michel nouvel adjoint.

J-V Michel relancera le projet d'arrêté GPU de façon à ce qu'un document d'urbanisme ne soit à l'avenir opposable que s'il est publié sur le GPU. Cette évolution nécessite un projet de loi (dont on recherche le « bon vecteur législatif ») et un décret pour la partie réglementaire.

Le Ministère pourrait à l'avenir souhaiter de publier les objectifs chiffrés obligatoires de nouveaux documents de planification sur le GPU : PCAET, SRADDET, etc. ce qui impliquerait de prévoir des standards « simplifiés » pour ces documents à l'instar de celui pour les SCOT, ce qui sera à envisager dans le prochain mandat du GT DDU si ce principe de publication est confirmé.

P. Capart informe que les évolutions des standards CNIG sont désormais prises en priorité dans le cycle de développement du GPU.

2. Nouvelles ordonnances pour les SCOT

Par A. Coquière. Cf. [présentation ici](#).

On compte 470 SCOT en 2019 couvrant 84% des communes et 94% de la population.

Les deux ordonnances du 17 juin 2020 portent respectivement sur la hiérarchie des normes et sur la modernisation du SCOT.

Le code de l'urbanisme incite fortement à se doter de SCOT. En effet, la règle de l'urbanisation limitée empêche les PLU d'ouvrir à l'urbanisation en l'absence de SCOT, sauf en Ile de France, en Corse et en Outre-Mer.

L'ordonnance pour la modernisation du SCOT entre en vigueur le 1^{er} avril 2021. L'autorité compétente peut la mettre en œuvre de manière anticipée, à condition que le SCOT ne soit pas déjà arrêté à cette date et qu'il soit approuvé après le 1^{er} avril 2021.

La question du "périmètre idéal" du SCOT entre les PLUi et les SRADDET reste d'actualité. L'ordonnance favorise la généralisation des SCOT à l'échelle du bassin d'emploi, mais A. Cocquière précise que ceci est à nuancer du fait que le code de l'urbanisme prévoit également des critères tenant compte des périmètres institutionnels, de projet, de planification, des plans de déplacements, etc.

L'ordonnance sur la hiérarchie des normes entre également en vigueur le 1^{er} avril 2021. Elle écarte quatre documents : chartes de pays ; schémas départementaux de l'accès à la ressource forestière ; schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine ; directives territoriales d'aménagement (DTA).

Deux types de liens régissent l'articulation des documents d'urbanisme avec les documents supérieurs : « compatibilité » et « prise en compte ». La différence entre les deux tient de la nuance. Dans les deux cas, il s'agit d'une obligation de non-contrariété des options fondamentales d'un document de rang supérieur. Toutefois, dans le cadre de la prise en compte, cette obligation peut être levée, « *sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée et dans la mesure où ce motif le justifie* » (autrement dit, très exceptionnellement). L'ordonnance sur la hiérarchie des normes, à des fins de simplification, remplace largement le lien de prise en compte par celui de compatibilité entre le SCOT (et en son absence le PLU) et les documents de rang supérieur. La [diapo 4](#) détaille ces liens.

La nouvelle structure des SCOT entraînera des modifications du standard CNIG SCOT :

- le rapport de présentation est transféré en « annexe » obligatoire.

Note : la description de l'articulation du SCOT avec les documents de rang supérieur se retrouvera dans l'évaluation environnementale

- le PADD devient "projet d'aménagement stratégique" (PAS) sans changement de fond, si ce n'est que l'horizon temporel passe à 20 ans.

- le DOO est sans changement pour le standard.

Son contenu connaît une actualisation des thèmes à aborder (ajout de l'alimentation, par exemple). Comme avant l'ordonnance on y distingue des thèmes à traiter obligatoirement et d'autres optionnels, mais la partie optionnelle a été synthétisée et renvoie aux objectifs généraux de l'article L101-2 du code de l'urbanisme. Il a obligation de définir des objectifs de densification.

- le document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) est une pièce obligatoire depuis la loi ELAN.

- Le SCOT peut tenir lieu de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), impliquant un enrichissement du contenu du SCOT en cohérence.

Décision / Actions

- Un deuxième standard SCOT sera élaboré pour les nouveaux SCOT. Les anciens SCOT resteront régis par le [standard CNIG SCOT v2018](#).

- J. Millet est volontaire pour élaborer le nouveau standard CNIG SCOT. A. Gallais propose également le sujet à un groupe d'étudiants master foncier dans le cadre d'un « projet pré-professionnel » de l'ESGT, avec – sous réserve de l'avis de la fédération des SCOT – la numérisation de quelques SCOT au standard CNIG SCOT v2018.

3. Maintenance évolutive des géostandards

1- Fichier de correspondance pour l'amélioration de la lisibilité du nom des pièces écrites

La précédente réunion du GT CNIG DDU a validé le fait d'établir une table de correspondance entre le nom usuel d'une pièce écrite et son nom codé par le CNIG, afin d'améliorer pour l'internaute la lisibilité des pièces écrites dans le GPU.

La proposition est basée sur l'intégration (optionnelle mais vivement recommandée) d'un fichier <INSEE/SIREN>_titres_pieces_écrites_<DATAPPRO>.csv dans le répertoire 4_Annexes, [structuré ainsi](#).

Décision / Actions

- Le GT DDU valide la proposition sous réserve du maintien des préfixes <INSEE/SIREN>_ et suffixes _<DATAPPRO> aux noms de fichiers, soit [sous cette forme](#).

- A. Gallais l'intégrera dans une révision mineure du standard PLU.

- J. Benchetrit soumettra l'évolution aux développeurs GPU. [Hors réunion : ce qui a été fait et a abouti à la [proposition suivante](#)]

- L. Lemaire suggère que ce fichier soit implémenté sous forme de table relationnelle intégrée dans le modèle de données du standard PLU. Ceci est accepté mais reporté à la prochaine révision majeure du standard.

4. Symbolisation basée sur le standard PLU v2017

4.1 Retours du SG5 Symbolisation

P. Capart fait un retour sur la réunion du sous-groupe symbolisation (SG5) qu'il a animé le 3 septembre. Les spécifications de symbolisation ont été balayées en séance en focalisant sur les propositions d'améliorations recueillies en préparation à cette réunion.

S. Gabalda a apporté de nombreuses [propositions d'améliorations](#) dans le sens d'une meilleure lisibilité des symboles et d'une meilleure compatibilité avec QGIS. [fichier transmis post-réunion]

A. Gallais a rappelé que certaines symbolisations nécessitent le téléchargement de police de caractère Windings, tel qu'indiqué dans le [document chapeau](#) des spécifications de symbolisation.

Le besoin est remonté de différencier les symbolisations des sous-codes correspondants aux prescriptions 07 (*Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique*)

Décision / Actions

- suite au départ de P. Capart : appel à volontaires pour reprendre l'animation du sous-groupe Symbolisation (SG5)

4.2 Proposition de gestion de la symbolisation

Par L. Lemaire. Cf. [présentation ici](#).

L. Lemaire fait le constat d'une mauvaise lisibilité des représentations cartographiques du GPU pour certains documents, essentiellement liée aux faits que :

- la symbolisation des prescriptions et informations est basée sur le code, au mieux sur le sous-code (cf. supra les travaux en cours du SG5). Ce principe atteint ses limites lorsqu'un même code/sous-code est attribué à plusieurs règles différentes pour un même document ;
- certains documents contiennent un très grand nombre de prescriptions et d'informations qui ne peuvent être montrées simultanément. Le GPU constitue automatiquement des groupes à partir des codes, mais le rendu n'est pas probant pour tous les documents ;
- une collectivité n'a aucune marge de manœuvre pour améliorer la lisibilité de son document, le système ne permettant pas de différenciation.

L. Lemaire propose d'enrichir le standard en y intégrant des données directement relatives aux modalités de représentation. Le système, tout en conservant une logique d'uniformisation de la symbolisation, permettrait une représentation plus détaillée en :

- différenciant les objets de natures différentes rattachés au même sous-code de prescription ou d'information. Exemple : « haie paysagère » et « alignement d'arbres » rattachés au même sous-code 07-04 ;
- symbolisant les prescriptions basées sur une catégorisation, telles les plans de hauteur couvrant l'ensemble du territoire, avec des hauteurs maximales de construction variables selon les secteurs (39-02) ;
- rationalisant l'affichage des documents d'urbanisme qui présentent un grand nombre de postes de légende en offrant la possibilité de grouper les postes de légende par « planches ».

La solution proposée réside dans la création d'un catalogue de symboles classés par code et sous-code de prescription et d'information comprenant le symbole par défaut actuel et potentiellement plusieurs symboles disponibles pour chaque sous-code. Un champ optionnel dans la table des prescriptions et la table des informations permettrait d'indiquer l'identifiant du symbole retenu pour chaque prescription/information. En complément, une table optionnelle définirait les libellés de la légende du document et, s'il y a lieu, regrouperaient les postes de légende en « planches » que les outils de visualisation pourraient afficher indépendamment.

Le catalogue serait ouvert à la création de symboles et en comprendrait au format SLD et QML (pour le GPU et QGIS) et éventuellement des formats propriétaires (fichiers STYLE ArcGIS...).

D. Esnault rappelle la différence entre la cartographie numérique et l'impression papier, qui implique de disposer de deux chartes différentes. Il lui semble assez difficile d'envisager toutes les symbolisations pour l'ensemble du territoire. L. Lemaire souligne que l'idée n'est pas de prévoir la totalité des symboles, mais à l'inverse d'offrir la possibilité aux territoires qui le souhaitent d'ajouter leurs symbolisations spécifiques au catalogue.

E. Henrot voit un gros intérêt à pouvoir proposer aux bureaux d'études une sémiologie plus riche et cohérente.

A. Gallais remarque que cette solution technique ambitieuse nécessite de mettre en place l'organisation adéquate : quelles ressources pour l'instruction des propositions d'ajout de

symboles ? quelle gouvernance ? Les rôles respectifs du CNIG du Ministère et de l'IGN (projet GPU) sont à définir. Le GT DDU n'est pas mandaté et ne dispose pas de ressources pour produire et maintenir des bibliothèques de symboles.

P. Barillé rappelle qu'il conviendrait de finaliser préalablement les spécifications de symbolisation par défaut (cf. travaux en cours du SG5) et de mettre à disposition les bibliothèques de symboles correspondants. *Pour mémoire, les SLD du GPU sont [disponibles ici](#) à l'onglet « Ressources du GPU ».* Il ajoute qu'il serait possible de répartir ces bibliothèques sur différents serveurs décentralisés, que les symboles SVG peuvent être servis à la volée pour un SIG comme QGIS, et que les fichiers SLD peuvent être récupérés sous forme de flux Geoserver.

Décision / Actions

- L. Lemaire participera aux travaux du SG5 et développera une preuve de concept sous QGIS pour les prescriptions 07 d'un PLU de l'une des collectivités représentée dans le GT DDU. *(et elle sera peut-être tentée aussi par les prescriptions 39... ;-)*
- A. Gallais posera la question de la gouvernance à la prochaine Comm. données du CNIG.

5. Structuration en base de données

Retour d'expérience de la communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné, par P. Barillé. Cf. [présentation ici](#).

*Résumé des [épisodes précédents](#) : La structuration en base de données présentée résout les besoins de **gestion interne**, d'**actualisation** et d'**historisation** du document d'urbanisme. La solution a été implémentée sous PostgreSQL / PostGIS. Elle comprend les tables décrivant les listes de types énumérés du standard PLU/CC et évite la redondance d'information en permettant de renseigner automatiquement la valeur de certains attributs (par exemple : NOMFIC en y ajoutant le numéro de page dans le règlement d'urbanisme...), et facilite grandement la mise à jour (DATAPPRO modifiée une fois pour l'ensemble du lot de données).*

La gestion de l'historique repose sur le stockage de tous les objets (zonage, prescription, etc..) toutes versions confondues dans une base intermédiaire, et sur l'établissement de tables de correspondance entre la version du document d'urbanisme et les objets correspondants. Des vues de la base de données permettent ainsi de reconstituer chaque version du document d'urbanisme suivant sa date.

Cette structuration présentée par la communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné se situe en amont de la transmission au standard CNIG à fin de publication sur le GPU. Elle est donc réalisée en parfaite conformité au standard CNIG et n'entraîne pas de besoin d'évolution du standard.

P. Barillé présente le code source de création SQL des tables relationnelles publié sur le Github « [valdille-aubigne / PLUi](#) ». Exemple pour la table : [DOC_URBA](#). Le code SQL est librement réutilisable pour les collectivités qui le souhaitent.

Les tables de zonages, de prescriptions, de libellé de zonages et de pièces écrites disposent de tables complémentaires contenant respectivement les ajouts et les suppressions d'objets/d'enregistrements.

Cette structuration correspond aux besoins de gestion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Les jeux de données au standard PLU sont générés à partir de vues de la base de données.

Décision / Actions

- Réalisation d'une notice de présentation de la solution de structuration en base de données, explicitant les intérêts, objectifs, contexte technique, moyens et outils nécessaires (P. Barillé)

6. Point divers

S. Rolle témoigne de nombreux retours des collectivités de la région PACA au sujet d'erreurs détectées par les contrôles de topologie du validateur GPU, qu'elles ont – ainsi que leurs bureaux d'études - le plus grand mal à corriger. A. Gallais a également constaté de nombreux mails à ce sujet émanant des services de l'Etat sur la liste de diffusion du GPU interne au Ministère.

Des échanges avec le support GPU ont révélé que certaines de ces erreurs sont dues à la transformation de la géométrie en WGS84 par le GPU au moment de l'import des données. L. Lemaire soupçonne des arrondis lors de la transformation de Lambert 93 à WGS84, qui perturbent la justesse topologique des données géographiques.

F. Touyaa a eu connaissance d'un cas similaire et il a « fini par trouver l'erreur » avec FME.

J. Benchetrit a constaté une forte demande d'assistance sur les erreurs géométriques et/ou topologiques depuis la publication de GPU v3.3. La décision de résoudre ces erreurs provenait de critiques sur la qualité des flux GPU, également parce qu'elles engendraient des échecs sur certains documents, empêchant leur publication. Toutes les erreurs ne sont pas provoquées par le changement de projection. Elle informe de la publication de la [documentation pour la détection et la correction des erreurs de géométrie](#) dans le menu Aide / manuels et consignes du GPU.

Il ne semble pas normal à S. Rolle que des erreurs soient détectées en WGS84 lorsque les données initiales sont en Lambert 93 système de projection réglementaire en France métropolitaine depuis le décret [2006-272 du 3 mars 2006](#).

Il regrette également que les utilisateurs ne soit pas suffisamment associés au projet GPU pour assurer une meilleure réactivité dans l'anticipation et la résolution des problèmes du GPU.

P. Capart suggère d'instituer un Comité des utilisateurs du GPU lors du renouvellement de la convention GPU avec l'IGN mais indique qu'il ne sera pas présent pour s'assurer de son fonctionnement...

Un grand **MERCI** à Pierre Capart pour son action énergique et efficace durant quatre ans au sein du projet GPU et pour les relations fluides et productives qu'il a en permanence maintenues avec le GT CNIG DDU !

Pierre, travailler avec toi a toujours été un grand plaisir et nous te souhaitons une excellente continuation dans ton nouveau poste au service de l'habitat et de l'hébergement en Île de France à la DRIHL !